

Les Réserves de Biosphère, 3 :

Quelle gouvernance ? Quelles politiques de gestion ?

Question-clé à Catherine Cibien, Directrice scientifique du MAB France
(<https://vimeo.com/875482865>)

Entretien réalisé, transcrit et édité par Anne Teyssède

—

Dans le cas du modèle Réserve de Biosphère, l'Unesco demande à chaque site de se doter d'une gouvernance et d'une politique de gestion. La gouvernance, c'est mettre autour de la table des acteurs publics, des acteurs privés, des socioprofessionnels –on appelle cela en France un comité de gestion. Et ce comité de gestion est animé, organisé, coordonné par une structure qui est déclarée à l'Unesco.

Dans cette gouvernance, on a différents types de parties prenantes, publiques ou privées, des gens qui relèvent aussi du secteur de l'éducation, des gens qui parfois, à l'échelle de leur même territoire, peuvent avoir des intérêts divers ou contradictoires. La réserve de biosphère est un bon endroit pour discuter de ces questions et avoir une approche transversale. Très souvent il y a des actions, des politiques, etc., qui sont mises en place par des filières : le monde agricole a sa propre dynamique, le monde forestier, les pêcheurs, etc.. Il y a assez peu d'endroits, finalement, où l'on confronte les points de vue à-propos de ressources dont certaines –beaucoup!- sont des biens communs.

Je pense à l'eau par exemple. L'eau est pour tout le monde, et on voit bien qu'avec le changement climatique qui s'annonce, il y a des régions où il va falloir partager cette eau, qui va devenir une ressource de plus en plus rare et de plus en plus précieuse. Or il faut vraiment avoir une approche territoriale pour parler de ces questions, de manière à trouver des solutions qui satisfassent le plus grand nombre et avec une forme de paix sociale. Donc il faut aborder ces questions, parfois des conflits, et animer ce travail de concertation jusqu'à la recherche de consensus les plus largement partagés.

L'Unesco demande à chaque Réserve de Biosphère de se doter d'une politique de gestion. Cette politique de gestion, c'est finalement le programme d'actions dans lequel la réserve de biosphère va s'inscrire dans les années qui suivent sa reconnaissance par l'Unesco. Donc à un temps *t*, le moment de la reconnaissance, les acteurs se projettent dans l'avenir pour se dire voilà ce qu'on doit faire ici, pour conserver un bon équilibre entre conservation de la biodiversité et développement local.

On comprend bien que le monde change et que la politique de gestion ne peut avoir qu'une durée limitée. Il est demandé à chaque réserve de biosphère, tous les 10 ans, de faire ce qui s'appelle un examen périodique. C'est-à-dire de vérifier qu'elle remplit toujours bien les critères pour lesquelles elle a été reconnue. Et à l'occasion de cet examen périodique, on demande une remise à jour de cette politique de gestion, qui permet d'accompagner la vie du territoire et qui peut servir de guide.

Donc l'examen périodique, finalement, permet d'actualiser cette stratégie d'actions et de développement qui est formalisée sous la forme de la politique de gestion de la réserve de biosphère.

— —

Vidéo en ligne sur les sites web du MAB France et de Nexus vidéos-clés :
<https://ite.sorbonne-universite.fr/nexus-videos-cles/f-concertation-debat-organisation-action-collective/f7-le-mab-et-les-reserves-de-biosphere>